

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 fr. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 30 décembre 1844.

Nous avons eu récemment l'occasion de prouver au *Mercurie Ségusien* que le gouvernement ne peut ni ne veut rien entreprendre dans l'intérêt des classes ouvrières. Le *Mercurie Ségusien* essaya de rétorquer nos arguments ; il s'en prit aux malheurs des temps passés, aux agitations des partis ; pour justifier le gouvernement, il affirma qu'il avait des intentions d'améliorations industrielles. Nous le laissons dire, voyant bien qu'il ne voulait accepter comme bonnes aucunes raisons ; nous pensâmes bien d'ailleurs que l'occasion ne nous manquerait pas de prouver par de nouveaux arguments la véracité de nos assertions : il faut bien le dire, elle ne s'est pas fait attendre.

M. Ledru-Rollin a engagé les travailleurs à pétitionner ; son appel a été entendu, et aussitôt une pétition s'est produite. Qu'a fait le gouvernement ? a-t-il dans ses journaux donné quelque signe de satisfaction ? a-t-il indiqué qu'il voyait avec plaisir l'opposition radicale entrer dans cette voie ? En aucune façon. Loin de là, il a déjà fait attaquer la pétition par le *Globe* ; bientôt le *Journal des Débats* a mettra aussi au rang des utopies, et le *Mercurie Ségusien*, qui paraissait animé de si bonnes intentions pour les travailleurs, ne commence-t-il pas lui-même à prendre parti contre l'enquête ? Cependant, s'il voulait des modifications à notre régime industriel, il l'adopterait ; s'il ne le fait pas, c'est qu'il obéit à la pensée ministérielle, qui se refuse à aborder les réformes économiques.

Ainsi que nous l'avons souvent répété, on ne veut pas plus assurer aux ouvriers quelque bien-être qu'on ne veut les faire jouir de leurs droits politiques. On redoute d'alléger le frein du travail à l'aide duquel on se maintient dans le statu quo.

Le *Mercurie Ségusien*, au lieu d'examiner l'opportunité de la pétition, se complait à dissenter sur certaines dissidences qui existent dans notre parti. Mais ces dissidences, qu'il le sache bien, n'ont pas de gravité ; elles ne portent que sur les moyens d'améliorer le sort des classes exclues, elles ne touchent pas aux principes.

Le *National* veut aussi énergiquement et aussi sincèrement que la *Réforme* un meilleur régime d'économie industrielle ; seulement il craint que, pour donner à la pétition plus d'adhérents, on n'ait pas assez fait la part de l'élément politique.

Le *Mercurie Ségusien* devrait bien savoir que les organes d'une opinion, d'un parti, ne peuvent pas être en tous points identiques dans leurs vues. Est-ce que le parti conservateur n'a pas ses nuances, ses groupes ? M. Dupin ne vient-il pas de disputer le fauteuil de la présidence à M. Sauzet ? M. Dupin a-t-il cessé d'être conservateur pour cela ? Cependant, si l'unité devait se trouver quelque part, c'est assurément dans le parti gouvernemental.

Quant à nous, nous nous préoccupons peu de certaines oscillations qu'on remarque dans le sein de la démocratie ; elles ne sont pas de nature à détruire le lien qui unit tous ses membres les plus influents, et nous pourrions peut-être prochainement en fournir la preuve au *Mercurie Ségusien*.

Le parti démocratique, qu'on se le persuade bien, ne peut ni ne veut se diviser, et il en sera ainsi tant que le gouvernement ne pourra ni ne voudra rien faire dans le sens des idées progressives. Pour démembrer le parti démocratique, il faudrait qu'il fit des concessions à ses principes ; alors les positions molles et flottantes se laisseraient envahir ; alors il y aurait peut-être quelques divisions, mais ces divisions ne peuvent pas se produire en l'état des choses.

Le gouvernement étant exclusif et systématique, les démocrates n'ont aucune occasion de division sérieuse : tout se borne à des questions de moyens ; mais ces questions, qui peuvent agiter la surface des partis, ne les ébranlent pas pour cela, car elles ne compromettent pas le fond des choses. Tel député se tait sur une question, croyant toute parole inutile, et proteste par son silence ; tel autre, de même opinion, croit devoir parler et occuper la tribune, et celui-là n'est pas plus attaché à son parti que celui qui a gardé le silence.

Ainsi des journaux : celui-ci croit une question opportune, il l'introduit dans la discussion ; celui-là croit qu'on fera peut-être un effort sans résultat. Y a-t-il pour cela cause profonde de division ? Les principes de parti sont-ils ainsi niés ou compromis ? Le soutenir serait absurde. Dans l'affaire de l'enquête, le *National* n'a pas été tout-à-fait de l'avis de la *Réforme* : le *National* a-t-il pour cela renoncé à réclamer pour les classes ouvrières des améliorations ? Pas le moins du monde. Il a seulement émis cette opinion, qu'on donnait une trop grande place à l'élément économique au détriment de la question de principes politiques ; mais il a reconnu avec empressement toute l'utilité des réformes économiques.

Ainsi donc, il n'y a pas de scission entre lui et la *Réforme*, il n'y a pas de désaccord sur le but ; seulement il y a une dissidence sur l'opportunité d'un acte dont il ne conteste pas la moralité.

Nous croyons d'ailleurs, pour corroborer nos assertions, devoir reproduire les passages suivants d'un article fort remarquable qu'il vient de publier sur la position des classes exclues.

Ces améliorations, nous ne les voulons pas incomplètes ou décevantes. Qu'on ouvre une enquête sur la situation matérielle des travailleurs, c'est une chose excellente assurément ; nous l'avons sollicitée nous-mêmes, et nous n'éprouvons que de la sympathie pour ceux de nos amis qui ont renouvelé notre demande. Seulement il nous a semblé qu'en provoquant les classes oubliées à faire elles-mêmes des pétitions à la chambre, il y avait peut-être quelque chose d'incomplet et d'imprudent à circonscrire ces pétitions dans la préoccupation unique des intérêts matériels. Rien n'est plus honorable assurément que l'intention et l'ardeur de ceux de nos amis qui ont repris cette initiative ; mais ne sont-ils pas frappés comme nous de ce mouvement général qui entraîne toute notre société vers le culte exclusif des plus grossiers appétits ? ne sentent-ils pas cet air impur qui va détruisant les sentiments les plus nobles de l'âme humaine ? L'amour de la patrie, les vertus de famille, l'aspiration vers la grandeur et la gloire, l'énergie dans les souffrances, la puissance de l'abnégation et du dévouement, toutes ces forces morales sans lesquelles les nations se dégradent et se déposent, où sont-elles aujourd'hui, sinon dans ces masses qui seules conservent le foyer de vitalité nationale ? Ne voyez-vous pas au-dessus d'elles les hommes et les événements marqués de cette caducité qui annonce une dissolution prochaine ? Et si notre parti a su garder et la grandeur de ses espérances et la fermeté de sa foi, n'est-ce pas parce qu'il se retrempe sans cesse dans

ces inspirations populaires qui lui ouvrent dans l'avenir des horizons plus vastes, parce qu'il n'a jamais cessé d'avoir confiance dans ce peuple dont la spontanéité, l'élévation naturelle, l'action rapide et sûre, ont toujours suffi aux destinées de notre patrie ?

Ajoutons que le peuple, en suivant ses propres instincts, choisit de préférence ces voies larges et hautes. Voyez ce qui se passe aujourd'hui même en Angleterre, où l'individualisme a tout fondé. Là aussi des associations se sont établies pour l'amélioration matérielle des classes inférieures : l'une, composée de riches banquiers, achète des maisons pour créer un établissement de bains et donner aux pauvres ménagères les moyens de blanchir leur linge ; une autre fait faire des rapports par les architectes et réunit des fonds pour assainir des rues, établir un système de ventilation dans de tristes asiles et rendre enfin l'habitation des pauvres moins meurtrière. A côté de ces sociétés pieuses, voici la ligue fameuse instituée contre la loi des céréales qui s'écrit par la bouche de M. Cobden : « Plaisante chose que ces tentatives philanthropiques ! On s'occupe de la rue, de la maison, et l'on ne songe pas qu'avant de vivre bien ou mal, il faut vivre et avoir du pain ! »

Or, tandis que de toutes parts se réunissent ces efforts, les ouvriers prennent enfin la parole ; ils sont chartistes, et, tout en remerciant ces associations diverses, ils publient ceci : « Nous croyons volontiers à ces sentiments de charité chrétienne qui vous émeuvent en faveur du peuple ; mais le peuple, quand il aura la jouissance de ses droits, fera ses affaires lui-même et vous dispensera de vos charités. Que si par hasard ces essais de soulagement n'avaient pour but que de fermer nos yeux sur l'exclusion qui nous frappe et de la faire durer au moyen de quelques palliatifs, on ne nous détournera pas de l'œuvre que nous avons commencée et que nous poursuivrons. »

Ce sont là des paroles de bon sens, utiles à méditer pour tout le monde. Et nous aussi, quand nous nous adressons aux travailleurs, parlons-leur moins de leurs intérêts que de leurs droits ; apprenons-leur surtout que les droits sont la seule garantie réelle des intérêts eux-mêmes. Ce n'est pas par de petites modifications économiques, par de petits efforts de philanthropie, que nous voulons apporter des changements sérieux à la condition des classes maltraitées ; c'est par la grande porte de la justice que nous voulons les introduire dans la vie sociale. Nous ne prétendons pas, en rendant leur salaire un peu moins incertain, les laisser sous la tutelle des législateurs nommés par d'autres que par eux ; nous voulons qu'ils puissent faire entendre eux-mêmes leurs intérêts sous la foi de cette égalité qui détruira toute classe pour ne voir que des citoyens. Nous ne réclamons pour eux ni la supériorité ni la domination ; nous ne voudrions pas substituer l'oppression des masses à l'oppression d'une oligarchie ; nous ne voulons ni supprimer ni dépeupler personne. Ce qui fait la force de la démocratie, c'est précisément le sentiment suprême de la justice qui admet à la participation des bienfaits tous les enfants d'une même patrie. Elle seule peut réunir et concilier, car c'est avec la volonté de tous qu'elle agit, et seule elle développe toutes les activités, utilise toutes les vocations ; car, à ses yeux, le travail est saint, et le bien-être de tous les citoyens est la condition même de son existence.

Toute la presse s'occupe maintenant du discours prononcé par Louis-Philippe à l'ouverture de la session. Ce que nous avons dit de ce discours d'après notre propre impression et d'après l'effet qu'il nous avait paru produire sur ceux qui l'avaient entendu se trouve confirmé par le témoignage de la plupart des organes de la publicité. La harangue royale a été en général trouvée insignifiante et sans couleur. On y parle de choses sur lesquelles on savait depuis long-temps ce qu'on pouvait dire ; on y passe sous silence les questions sur lesquelles on attendait avec le plus d'impatience quelques explications du gouvernement. On aurait voulu savoir, par exemple, où en sont les négociations sur le droit de visite, quel est l'état actuel de nos relations avec la Porte, quel résultat ont obtenu nos efforts pour ramener la paix dans le Liban, quels ont été les conseils et les tendances de notre politique en Grèce et en Espagne, quelles mesures ont été prises pour mettre un terme aux luttes sanglantes qui désolent les rives de la Plata.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 30 DÉCEMBRE.

UNE VOIX INCONNUE.

(Suite.)

Un valet parut, tenant une lettre et disant :

— On vient d'apporter cela pour M. le marquis de la part de M. le comte d'Armentières.

— C'est bien ! laissez-moi ! dit le marquis prenant la lettre.

Il rompit le cachet et lut :

« Mon cher marquis,

« Le plaisir que m'a fait votre visite m'a complètement enlevé la mémoire, et je n'ai pas songé à vous dire que je partais ce soir même pour Paris, où m'appellent des affaires urgentes. Croyez qu'en partant je regrette vivement la perte que je fais de votre voisinage, dont je me promettais déjà un grand agrément. Ne viendrez-vous pas à Paris bientôt vous-même ? Prévenez-m'en, monsieur le marquis ; je serai bien heureux de vous y voir.

« Votre affectionné voisin,

« Le comte d'ARMENTIÈRES. »

— Allons ! bon voyage ! dit le marquis froissant la lettre dans ses mains.

Puis, se retournant subitement vers Job, qui était resté immobile comme la statue du Commandeur :

— Pardieu ! maître Job, dit-il d'un air moitié irrité, moitié ironique, je suppose que c'est là tout ce que vous avez appris...

— Je demande pardon à monsieur le marquis, dit Job en tremblant : j'ai appris autre chose.

— En vérité, Job, on vous aura dit sans doute qu'elle allait se marier avec quelque charpentier ou maçon ?

— Non, monsieur le marquis ; on m'a dit qu'elle allait partir à l'instant.

— Partir ! s'écria le marquis.

— Oui, monsieur le marquis, pour Paris, afin d'y rejoindre son père. Elle doit être déjà en route en ce moment.

— Elle est partie pour Paris !... M. le comte d'Armentières part demain pour Paris !... se dit le marquis pensant à haute voix. Job, tu vas faire préparer des chevaux et tu viendras de suite m'aider à faire ma toilette de voyage.

— Monsieur le marquis va donc partir aussi ?

— Oui, Job, dans une heure nous partirons pour Paris.

Une heure après, ils étaient en route. Ils passèrent auprès du petit hameau en question. Job fut détaché pour aller s'assurer si réellement la jeune femme était partie, et, le départ bien constaté, il revint rejoindre son maître, à qui il fit part de tout ce qu'on lui avait dit à ce sujet.

— En avant ! dit le marquis, et il piqua des deux.

Peu après, ils se trouveraient dans la forêt d'Orléans. Ils allaient grand train. Le marquis dévisageait toutes les femmes qu'il rencontrait. Quand ils eurent fait à peu près trois lieues, le marquis ralentit sa course et dit à Job :

— Tu dis qu'elle est partie dans une carriole attelée d'un cheval ?

— Oui, monsieur le marquis.

En ce moment, un paysan s'avancait à pied, venant du côté opposé à celui d'où venaient nos voyageurs. Le marquis l'interpella :

— Bonhomme, d'où venez-vous ?

— D'Arthenay, mon bon monsieur.

— Et combien y a-t-il d'ici à Arthenay ?

— Il y a bien deux lieues et demie, mon bon monsieur.

— N'avez-vous pas rencontré une carriole attelée d'un seul cheval ?

— J'en ai rencontré trois, mon bon monsieur.

— Et qu'est-ce qu'il y avait dedans ?

— Dans la première, il y avait du foin ; dans la seconde, il y avait des melons, mon bon monsieur.

— Et dans la troisième, voyons ?

— Il n'y avait rien, mon bon monsieur. Quand je dis rien, c'est-à-dire qu'il y avait un homme et une femme ; la femme chantait.

— Bon ! c'est cela ! dit le marquis rayonnant ; et cette femme était jeune et jolie ?

— Oh ! mon bon monsieur, elle était vieille et laide.

— Que le diable l'emporte ! dit le marquis furieux, en piquant son cheval.

A Arthenay, il y avait une auberge. Le marquis s'y arrêta un instant, fit donner l'avoine à son cheval, et, pendant qu'il la mangeait, se fit donner par l'hôte la nomenclature et le signalement des personnes qui s'y étaient arrêtées. Rien ne le satisfait. Il remonta à cheval et ne s'arrêta plus qu'à la première auberge qu'il rencontra ; ce fut à Angerville. Il avait fait six lieues et demie en deux heures. Il résolut de passer la nuit en cet endroit. Du reste, son cheval n'aurait pas pu le porter plus loin. Il demanda à souper et un lit. L'hôte vit qu'il avait affaire à quelqu'un de distinction et fut très empressé.

Tout en mangeant, le marquis lia conversation avec lui.

— Avez-vous beaucoup de voyageurs, monsieur l'hôte ?

— Mais oui, monsieur le marquis, dit l'aubergiste qui l'avait entendu appeler ainsi par Job.

— Vous avez probablement, en ce moment, une jeune personne fort jolie, qui a dû arriver peu de temps avant moi.

— Non, monsieur le marquis ; par un singulier hasard, il n'y a pas aujourd'hui une seule femme dans mon auberge. Le dernier arrivé est un gentilhomme qui a un air très comme il faut.

— Parbleu ! monsieur l'hôte, cela m'étonne ; comment ! pas une femme !

— Sur mon honneur, monsieur le marquis.

— Mon lit est-il prêt ? Indiquez-moi ma chambre.

L'hôte prit un flambeau et monta deux étages ; il introduisit le marquis dans une chambre dont la propreté était tout le luxe.

— Fort bien, monsieur l'hôte ; vous pouvez nous laisser.

Et le marquis resta seul avec Job.

— Job, lui dit-il, je m'ennuie à mourir !

Il ouvrit la fenêtre ; la soirée était fort belle mais sombre, car il n'y avait pas de lune.

— Comprends-tu cela, Job ? C'est fort singulier !... Mais tu dois être fatigué, Job ; j'ai vu ton lit dans l'antichambre, va te coucher, va !

Job se retira, et le marquis se laissa tomber sur une chaise : il était découragé. Il entendit peu à peu tout bruit cesser dans l'auberge ; alors il songea à se jeter lui-même sur son lit. Il éteignit sa lumière ; mais comme il faisait très-chaud, il laissa la croisée ouverte.

La fatigue de corps, l'agitation d'esprit, l'empêchèrent de s'endormir ; tout-à-coup, au sein de la nuit, une voix s'éleva, mais si douce, si mélodieuse, que, loin de troubler le silence, elle semblait au contraire s'harmoniser parfaitement avec lui. Elle alla jusqu'au cœur du marquis, qui entendit encore une fois chanter sa première strophe. Il demeura comme cloué sur son lit tant que la voix se fit entendre : il était dans l'extase et le ravissement. Quand la strophe fut finie, il sauta à bas du lit et se mit à la fenêtre. Il vit que la croisée qui était immédiatement au-dessous de lui était encore éclairée, et reconnut que la voix était partie de là ; il se pencha, mais n'aperçut rien : des rideaux l'en empêchaient. Il attendit alors le deuxième couplet ; mais le deuxième couplet ne vint pas, et la lumière s'éteignit.

Il resta une heure encore à sa fenêtre, mais il ne vit plus que les étoiles scintiller, et il n'entendit que le chant des grillons dans la plaine.

Il se recoucha donc, mais la tête en feu, presque dans le délire. Cette voix, ce mystère, le transportaient, l'agitaient. Il repassa dans son esprit tout ce que l'hôte lui avait dit, et chercha les motifs les plus plausibles pour s'expliquer ce qu'il y avait de contradictoire en tout cela. Pourquoi l'hôte lui avait-il dit qu'il n'avait en ce moment que des hommes dans son auberge ? Il se promit de ne point s'endormir, et se réjouit en pensant qu'au jour il pourrait avoir la clef de ce mystère, jurant bien que pour tout au monde il ne laisserait pas échapper cette occasion. Mais la fatigue corporelle, aussi bien que la fixité de ses idées qui tournaient toujours dans le même cercle, engourdirent son cerveau, et il s'endormit.

Une porte qui se fermait le réveilla au petit jour ; il se leva, regarda à la fenêtre inférieure : rien n'était changé ; il se rapprocha ; ses idées étaient plus nettes, et il se demanda comment il aborderait cette personne dont il n'était séparé que par un mince plancher. A cette pensée, il regarda le sol, comme s'il eût pu voir à travers. Il lui sembla même que l'on faisait du bruit dans la chambre inférieure. Il alla à sa porte, l'ouvrit doucement, s'avança sur le palier, et regardant l'étage au-dessous, il vit la porte de la chambre ouverte. Il descendit ; son cœur battait violemment. Cette chambre était à peine éclairée par une fumeuse chandelle dont la

De tout cela il n'a pas été dit un seul mot dans le discours de la couronne, et pour une bonne raison sans doute : c'est qu'on n'avait rien de satisfaisant à apprendre aux chambres et au pays.

Le *Journal des Débats* prétend que toutes les questions sur lesquelles l'opposition a le plus dirigé ses attaques sont franchement posées dans le discours de la couronne : c'est là une affirmation bien audacieuse ; et la même feuille n'est pas plus dans le vrai quand elle dit que le ministère va au devant de la discussion et qu'il appelle ses adversaires sur le terrain. Cela n'est pas vrai pour le droit de visite, cela n'est pas vrai pour l'Espagne, deux affaires qui ne seront certainement pas laissées de côté dans la réponse au discours du trône.

Au surplus, le cabinet lui-même paraît s'attendre à être vivement attaqué ; le défi qu'il n'a pas osé jeter à ses adversaires par la bouche du roi, il le leur signifie bravement par l'organe du *Journal des Débats* :

« Nous verrons, dit cette feuille, de quel côté sera la conspiration du silence. Que l'opposition ne se fasse pas de scrupules, qu'elle ne s'attendrisse pas mal à propos ; les gens qu'elle fait malades se portent assez bien. Qu'elle soit bien persuadée que, si elle fait des questions, on lui fera des réponses. Personne ne se prépare à l'accuser de cruauté, et elle aurait grand tort de se faire un mérite d'une humanité qu'on ne lui demande pas. »

Il nous est impossible de ne pas voir dans ces lignes la pensée personnelle de M. Guizot ; cette pensée apparaissait dans son attitude à la séance royale. Il semblait dire à l'opposition : Il y a déjà quatre ans que je suis ministre, et cependant je suis plus fort et plus assuré que je ne l'ai jamais été ; j'ai pour moi le droit, la raison, la justice. Je ne vous crains pas ; je veux le bonheur de la France, et j'ai seul le secret de le lui donner. Vous pouvez m'attaquer, mais tous vos efforts viendront se briser contre moi.

Que l'opposition ne recule donc pas, cela ne lui est plus permis. Qu'elle combine ses attaques, et qu'une fois son plan arrêté, elle marche droit à l'ennemi. Il ne lui faut pour cela qu'un peu de conviction dans la bonté de sa cause, et nous aimons à croire qu'elle a cette conviction, et un peu de courage ; l'audace de M. Guizot suffirait pour lui en donner si elle n'en trouvait pas dans le sentiment de ses devoirs et dans sa sollicitude pour les nombreux intérêts qu'elle est chargée de représenter.

— L'an dernier, le discours du roi contenait un paragraphe ainsi conçu :

« Nous pouvons jouir avec sécurité de ces biens de la paix, car elle n'a jamais été plus assurée. »

Dans le paragraphe suivant se trouvait cette autre phrase :

« La sincère amitié qui m'unit à la reine de la Grande-Bretagne et la cordiale entente qui existe entre mon gouvernement et le sien me confirment dans cette confiance. »

Or, six mois après cette déclaration si formelle, des complications qui pouvaient devenir graves, qui ont été l'objet de la sollicitude royale, — ce sont les expressions du discours prononcé hier, — mettaient en question cette paix qui n'avait jamais été mieux assurée, — expressions du discours de l'an dernier.

Faites le rapprochement des dates, et il ne vous sera pas difficile de savoir ce que vous devez penser de la contradiction qu'elles font ressortir.

— Nous trouvons les réflexions suivantes dans un journal du parti conservateur ; elles sont bonnes à enregistrer et à méditer :

« L'expression de *cordiale entente* entre les deux gouvernements, qui était dans le discours de 1843, n'a pas été reproduite dans le discours de 1844. Cette expression s'y trouve remplacée par une phrase dont la portée semble avoir été calculée pour laisser les deux gouvernements à l'écart ; il n'y est parlé que de l'amitié réciproque et de l'intimité qui unit le roi des Français à la reine de la Grande-Bretagne. Si telle a été, en effet, l'intention du cabinet, nous devons le louer de cette restriction significative apportée cette année à l'expression de sa confiance ; mais s'il en était autrement, si cette différence dans les termes des deux discours n'avait pas l'importance que nous venons de lui attribuer, si elle n'était pas l'indication que le cabinet a perdu sinon toutes ses illusions, au moins quelques unes, dans la durée de l'entente cordiale des deux gouvernements, nous aurions alors à lui demander quelles sont donc toutes ces marques d'amitié que nous avons reçues de l'Angleterre, qui nous en a donné tant. Si l'on peut nous en citer une seule, nous nous engageons volontiers à ne pas insister pour connaître les autres. »

Est-ce clair ? Qu'on ne perde pas de vue que c'est un journal conservateur qui s'exprime ainsi.

Paris, le 28 décembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE GENÈVE.)

M. Sauzet a été nommé hier, après un second tour de scrutin, président de la chambre des députés pour la session de 1845. Le nombre des votants était de 331, et par conséquent la majorité absolue de 166. Au premier tour de scrutin, M. Sauzet a obtenu 164 voix, M. Dupin 95, et M. Odilon Barrot 63 ; les autres voix ont été perdues. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, un second tour de scrutin a eu lieu. Cette fois, le nombre des votants n'était que de 323. M. Sauzet a réuni 177 voix, M. Dupin 129, et M. Barrot 15.

En présence de ces chiffres, un premier fait nous a frappés tout d'abord : M. Sauzet n'a eu que 177 voix, et comme dans les sessions précédentes l'opposition a souvent atteint une minorité de 200 voix, il nous a semblé que si tous les députés qui appartiennent aux diverses nuances de l'opposition eussent voulu faire preuve d'exactitude, ils se seraient trouvés en position de donner le fauteuil au candidat de leur choix. Mais il y a encore, à l'heure qu'il est, plus de cinquante députés de l'opposition qui n'ont pas cru, jusqu'à présent, devoir prendre la route de Paris, et nous ne sommes par surpris que le ministère soit ainsi resté le maître du terrain.

Toutefois, il ne faut pas voir dans la nomination de M. Sauzet une trop grande victoire pour M. Guizot. La question de la présidence a été cette année une question moins politique que jamais, et rien ne l'a mieux prouvé que l'appui hautement donné par le *Journal des Débats* et la *Presse* à la candidature de M. Dupin. Il est évident que si les intérêts du parti conservateur eussent été sérieusement en question, ces deux journaux n'eussent pas poussé l'indépendance jusqu'à se laisser aller à une manifestation qui pouvait compromettre leur parti.

M. Odilon Barrot, au premier tour de scrutin, a obtenu un moins grand nombre de voix que M. Dupin. Ceci pourrait paraître surprenant, la gauche apportant à la masse de l'opposition un appoint plus fort que le centre gauche, si l'on ne savait que plusieurs amis de M. Barrot, espérant qu'un second tour de scrutin serait nécessaire, et voulant donner à la candidature de M. Dupin plus de consistance, se sont décidés à voter tout d'abord pour lui. Cette manœuvre n'a pas réussi ; elle n'a eu d'autre résultat que de rendre plus sensible l'échec de M. Odilon Barrot, et c'est pour cela que nous le regrettons. Nous sommes loin du temps où M. Barrot, porté franchement par l'opposition, obtenait 130 voix pour la présidence. Voilà pourtant où nous a fait arriver cette manie qu'ont certains membres de la gauche de faire de la tactique à propos de tout. Si, par malheur, on suivait, dans la discussion de l'adresse, la même ligne que dans l'affaire de la présidence ; si, pour chercher un succès qui nous paraît impossible, on rapetissait les questions au lieu de leur laisser leur véritable importance, la session de 1845 se trouverait encore marquée de ce cachet de stérilité et d'avortement qui n'a que trop caractérisé les sessions précédentes. Nous faisons des vœux pour que cela n'arrive point.

— Un journal dit aujourd'hui que dix députés de l'extrême gauche ont donné leurs voix à M. Sauzet. Nous ne croyons pas que le fait soit exact. N'ayant à choisir qu'entre M. Sauzet et M. Dupin, il est plus probable que les honorables membres de l'extrême gauche ou se sont abstenus de prendre part au second tour de scrutin ou ont persisté à donner leurs voix à M. Odilon Barrot, qui, à ce second tour, en a encore obtenu quinze. Nous ne nous expliquerions pas comment, n'étant pas contraints de voter, ils eussent pu volontairement servir d'appoint à M. Sauzet.

— Nous apprenons avec plaisir que les députés qui font partie de la conférence agricole de la chambre des députés doivent se réunir lundi prochain pour s'occuper du typhus contagieux des bêtes à cornes, et provoquer de la part du gouvernement toutes les mesures propres à prévenir l'invasion de l'épizootie sur notre territoire.

— La chambre des pairs est plus expéditive que la chambre des députés. Dans sa courte réunion d'hier, elle a constitué son bureau et elle a nommé sa commission de l'adresse. Voici les noms qui composent cette commission : MM. Portalis, Mérilhou, Girod (de l'Ain), Roy, Bengnot et Barthe.

La discussion qui a précédé, dans les bureaux, la nomination de cette commission, a été assez insignifiante. M. de la Moskowa, M. de Montalembert et deux ou trois autres pairs ont seuls fait entendre quelques paroles de protestation contre les actes politiques

préconisés dans le discours de la couronne. Il est très-probable que la discussion ne sera pas beaucoup plus vive lorsqu'elle aura lieu en séance publique.

— On avait répandu le bruit que le cabinet avait mis au nombre de ses candidats à la vice-présidence M. Hébert au lieu et place de M. Lepelletier d'Aulnay. Le cabinet n'a pas eu cette témérité : c'eût été aller, de gaieté de cœur, au devant d'un échec, et M. Guizot, dans le cours de la session qui commence, aura assez d'occasions de se faire battre, sans aller ainsi lui-même provoquer sa propre défaite. M. Hébert et les hommes de son espèce sont tenus en réserve pour le temps où l'on sera plus fort ; ce qu'on espère, et où l'on croira pouvoir tout oser.

— Bien qu'il ait été nommé directeur-général, les attributions de M. Conte, dit un journal, se trouvent plutôt diminuées qu'augmentées. On nous cite à cet égard un fait qui nous paraît significatif. Par suite de la création de nouveaux bureaux de poste ou de démissions, soixante-dix bureaux de dernière classe étaient vacants. La direction du personnel des postes a présenté au ministre des finances, selon l'usage, une liste de trois candidats par bureau, choisis parmi les personnes les plus recommandables, ou qui, déjà en fonctions, méritaient de l'avancement. Le ministre a renvoyé le travail, a pourvu lui-même aux vacances, et n'a pas nommé un seul des candidats présentés.

— Si l'on en croit des bruits qui circulent dans certains salons diplomatiques, le ministère français, se faisant illusion sur la nature de ses rapports avec la Prusse et l'Autriche, aurait fait pressentir le cabinet de Vienne et celui de Berlin au sujet de la reconnaissance de la reine Isabelle II ; il lui aurait été répondu que ces deux puissances étaient engagées, à l'égard de l'Espagne, dans une politique de principes dont les circonstances actuelles ne leur permettaient pas encore de s'écarter.

— Nous avons parlé d'une altercation très-vive qui avait eu lieu dans ces derniers temps, au sein même du conseil, entre M. Dumon (du Lot) et M. Lacave-Laplagne, au sujet d'une recette particulière que ce dernier promettait depuis plus de six mois à M. Dumon pour l'un de ses neveux, et qui cependant n'arrivait pas. Cet éclat a réussi à M. Dumon, car nous apprenons que le roi a nommé samedi dernier M. Paul Dumon à la recette particulière de Marvejols (Lozère).

M. Paul Dumon était, il y a quelques mois à peine, marchand de vins. C'est un jeune homme de vingt-six ans, sans expérience, sans capacité et sans aucun titre à la faveur qu'il vient d'obtenir. Il était le neveu de M. le ministre des travaux publics, cela lui a suffi pour arriver.

M. Dumon (du Lot), du reste, n'oublie pas les siens : il a un beau-frère chef au ministère de la marine, qui ne fait rien ; un cousin-germain sous-chef au ministère de l'intérieur, dont on ne peut rien faire ; un autre proche parent commissaire civil à la Calle (Algérie) ; deux autres parents employés à la direction de l'intérieur à Alger ; un autre cousin secrétaire d'un chargé d'affaires dans nous ne savons quelle région du globe ; un autre cousin employé au ministère de la guerre en attendant mieux, etc., etc.

La tendresse de M. Dumon pour sa famille n'en restera pas là. Il ne fait, du reste, que suivre l'exemple de la plupart de ses collègues qui, depuis quatre années, ont encombré toutes les administrations de leurs parents et ont toujours réclamé pour eux les places les mieux rétribuées.

— On a annoncé hier à la chambre la démission de M. de Monseignat, député de l'Aveyron. Cette démission a été échangée contre une préfecture. Le marché a pu paraître un peu cher au cabinet ; mais il s'agissait de trouver un collègue pour M. Michel Chevalier, et on n'a reculé devant aucun sacrifice.

— Une décision toute récente du ministre de la marine vient de nommer M. Blanchard chef de la division des fonds, et M. Trubert chef de la division des invalides.

Chambre des Députés.

Séance du 27 décembre 1844.

PRÉSIDENCE DE M. SAPEY, DOYEN D'ÂGE.

M. Sapey, doyen d'âge, monte au fauteuil à une heure et demie. MM. de Syeys, Persil, de Morny et Saglio occupent le bureau en qualité de secrétaires d'âge.

M. le président procède, par la voie du sort, au tirage des bureaux. MM. les députés s'y retirent ensuite pour nommer leurs présidents, leurs secrétaires et la commission des pétitions, et procéder à la vérification des pouvoirs des députés élus ou réélus dans l'intervalle des sessions.

leur de l'aube, en perçant les rideaux, rendait la clarté plus vacillante et plus douteuse ; de sorte qu'il entrevit, plutôt qu'il ne vit, une femme penchée sur le lit dans l'alcove.

Il entra en disant :

— Mademoiselle, pardonnez si j'ose...

Il n'en dit pas davantage, car la femme, se relevant et se tournant vers lui, montra la face bouffie et rustique d'une grosse servante d'auberge, toute surprise de l'extrême politesse d'un monsieur qui avait l'air si comme il faut.

Le marquis se remit de sa surprise, et, promenant ses regards tout autour, demanda :

— Où est donc la personne qui a couché ici cette nuit ?

— Elle est partie, dit la servante.

— Partie ? comment cela ?

— A cheval, Monsieur.

— Comment ! une dame, partie à cheval, si matin !

— Mais vous vous trompez, Monsieur ; c'est un gentilhomme qui a couché ici cette nuit.

— Vrai Dieu ! je suis donc fou ? C'est impossible, la fille.

— Foi d'honnête fille, c'est la vérité, Monsieur.

Le marquis se contint ; il se demanda s'il rêvait ou s'il dormait encore, et passa la main sur ses yeux. En les rouvrant, son regard tomba sur un gant qui était par terre ; il s'en saisit comme s'il eût trouvé un trésor, et l'emporta dans sa chambre pour l'examiner. La main qui l'avait mis devant être remarquablement petite. Du reste, il était taillé et façonné ainsi qu'un gant de femme. Il le réunit au mouchoir et dit à Job :

— Va seller les chevaux sur-le-champ.

Peut-être, pensa-t-il, pourrions-nous rattraper ce cavalier, et, qu'il soit homme ou femme, il faudra bien qu'il me donne les éclaircissements que je veux.

Avant de monter à cheval, il dit à l'hôte :

— Donnez-moi donc le signalement du gentilhomme qui a couché dans la chambre qui est au-dessous de la mienne.

— Il est petit, dit l'hôte, blanc de teint, cheveux noirs, moustaches noires, vêtements de couleur sombre, chapeau de feutre gris avec une plume de même couleur.

— Fort bien, Monsieur l'hôte ; je vous remercie. En avant, Job !

Et ils partirent au galop. Tout le long du chemin, M. le marquis demanda aux passants :

— Avez-vous vu un cavalier avec des vêtements de couleur sombre, coiffé d'un feutre gris avec plume grise ?

Et chacun de répondre :

— Oui, oui, il va vers Paris.

A Etampes, il sut que ce cavalier avait mis pied à terre à l'auberge, qu'il avait demandé un verre d'eau, qu'il avait laissé souffler son cheval dix minutes et qu'il était reparti, et, au dire de l'aubergiste, il pouvait avoir

fait depuis lors tout au plus une demi-lieue.

Le marquis et Job virent qu'ils gagnaient du terrain. Ils repartirent donc avec plus d'ardeur. Cette fois le marquis ne voulut pas même s'arrêter pour s'informer du cavalier auprès des passants, d'abord parce qu'il se croyait suffisamment sur la trace, et puis parce qu'il craignait de perdre trop de temps. Cependant il arriva à Arpajon sans avoir rencontré l'inconnu.

— Il faut qu'il ait un fameux cheval ! se dit-il en mettant pied à terre devant l'auberge.

— Holà ! monsieur l'hôte, avancez !

L'hôte accourut le bonnet à la main.

— Ne vient-il pas d'arriver chez vous un jeune gentilhomme ?

— Oui, Monseigneur.

— Petit, cheveux et moustaches noirs, vêtements sombres, chapeau gris avec plume grise ?

— C'est cela même, Monseigneur.

— Très-bien ! Faites mener les chevaux à l'écurie, et conduisez-moi à la chambre de ce gentilhomme.

Un garçon vint prendre les chevaux que Job suivit. L'aubergiste, toujours le bonnet à la main, introduisit le marquis et lui dit :

— Je crois que ce gentilhomme fait sa toilette. Monseigneur veut-il me dire son nom ? J'irai prévenir ce gentilhomme que vous désirez l'entretenir.

— Non, c'est inutile... J'attendrai un moment. Ne lui dites rien ; nous monterons tout-à-l'heure. En attendant, veuillez m'enlever la poussière dont je suis couvert.

L'hôte obéit.

— Maintenant, donnez-moi un verre d'eau.

Quand il eut bu :

— Allons, montons, dit-il ; ce gentilhomme doit avoir fini sa toilette ; j'en aurais fait dix moi-même.

Ils montèrent. L'aubergiste mit la main sur le bouton de la porte, en disant :

— Qui annoncerai-je, Monseigneur ?

— Le marquis de Bar-Castel.

L'hôte frappa légèrement la porte avec l'index.

— Entrez, dit une petite voix flûtée que le marquis crut reconnaître et qui fit battre son cœur.

La porte s'ouvrit, l'hôte et le marquis entrèrent. Le marquis se trouva en face d'un petit jeune homme fort bien de figure, dont l'extérieur répondait assez bien au signalement donné par l'hôte d'Angerville, mais qui, ayant été surpris au milieu de sa toilette, parut fort courroucé, et enfila sa petite voix pour dire :

— Par la mortdieu ! monsieur, vous eussiez aussi bien pu attendre que j'eusse fini de m'habiller.

Le marquis vit sur-le-champ qu'il avait affaire à un homme. Son indécision cessa ; il releva la tête et prit un air froid :

— Parbleu ! monsieur, certainement que j'eusse pu attendre, si je l'eusse voulu ; mais j'avais besoin de vous voir tout de suite.

— Par la mortdieu ! reprit le petit gentilhomme.

Le marquis n'eut pas l'air de faire attention à cet air fanfaron, et dit d'un ton fort calme, qui refroidit un peu la chaleur du jeune homme :

— Monsieur a passé la nuit à Angerville ?

— C'est possible, monsieur.

— Fort bien, monsieur ; j'ai trois choses à vous demander : d'abord, si ce gant est à vous ; ensuite, si vous connaissez la personne à qui appartient ce mouchoir ; et, enfin, qui vous a appris les paroles et l'air que vous avez chantés la nuit dernière avant d'éteindre votre lumière. Voilà, monsieur, ce à quoi je vous prie de répondre.

Le jeune homme regarda le gant, puis le mouchoir, puis le marquis lui-même, d'un air moitié surpris, moitié irrité, et répondit tout simplement :

— Vous êtes un fou !

— Ah ! ah ! fort bien ! dit le marquis sans s'émouvoir. Habillez-vous, monsieur ; nous allons aller, tous deux, par là, derrière quelque haie ; je vous ferai les mêmes questions une seconde fois, et si vous n'y répondez pas, ma foi, tant pis pour vous !

— Je suis à vous, monsieur, dans l'instant, dit le gentilhomme ; mais je vous avertis que je suis très-entêté.

— Alors, monsieur, je vous engage à faire votre testament avant de sortir.

Le jeune homme fut promptement habillé. Le marquis prit Job pour témoin, et son adversaire l'aubergiste. Il ne s'agissait plus que de trouver un lieu convenable ; ce ne fut pas long ; il y avait précisément derrière l'auberge un champ tout coupé de haies et de broussailles ; on choisit l'endroit qui parut le plus propice, et l'on se mit en garde.

Le marquis répéta ses trois questions, et le petit gentilhomme sa réponse : Vous êtes fou !

Les fers se croisèrent ; mais le marquis était de première force, son adversaire le comprit, et il tint bon.

— Répondrez-vous ? dit le marquis.

— Non ; dit le jeune homme.

— A l'instant il fut touché au bras et eut la manche rougie.

— Répondrez-vous ? dit encore le marquis.

— Non ! redit le jeune homme.

Au même moment, il reçut une profonde égratignure à l'épaule. Son entêtement exaspérait le marquis.

On ne sait comment cela eût fini, si une voix ne se fût mise à chanter :

Chacun a son rêve ;

Chaque voix vers Dieu

En priant s'élève...

Le marquis jeta son épée, et se précipita vers le lieu d'où partait la voix. Il se trouva nez à nez avec un gros garçon de dix ans à peu près.

— Qui a chanté ? lui dit-il.

— C'est un jeune monsieur qui était là derrière ces broussailles, dit

La séance est suspendue pendant plus d'une heure; elle est reprise à deux heures et un quart. L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs.

Sur la proposition de M. de Vetry, la chambre valide l'élection de M. de Chandordy, nommé par le 4^e collège électoral du département de Lot-et-Garonne.

L'élection de M. de Castellane, nommé par le collège de Murat (Cantal), est annulée, M. de Castellane n'ayant pas atteint l'âge de 50 ans au moment où il a été élu. C'est pour la troisième fois que la chambre annule les opérations du collège de Murat. M. de Castellane est maintenant en mesure d'être légalement nommé; il est âgé de 50 ans depuis le 24 septembre dernier.

MM. Hernoux, de Magnoncourt, Pagès (de Riom) sont admis et prêtent serment.

L'élection de M. le contre-amiral de Hell et celle de M. Lavielle sont validées, mais leur admission est ajournée jusqu'à production de pièces.

MM. de Valmy, Darnaud et Bernard (de Rennes) demandent des congés motivés sur l'état de leur santé. — Accordé.

M. LE PRÉSIDENT communique à la chambre des lettres de MM. de Monseignat, député de l'Aveyron, et de Leuillon de Thorigny, député du Rhône, qui donnent leur démission.

On procède au scrutin pour la nomination du président de la chambre. A quatre heures et un quart, le résultat de cette opération n'est pas encore connu.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 28 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. SAPEY, DOYEN D'ÂGE.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est adopté.

M. CORDIER dépose une pétition des habitants d'un grand nombre de communes des départements du Jura et de la Côte-d'Or, relative au partage des biens communaux.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination des vice-présidents.

Vers deux heures et trois quarts commence le dépouillement. M. Guizot parcourt toutes les tables des scrutateurs, et constate le dépouillement à mesure qu'il se fait. Enfin, à trois heures et demie, le résultat du scrutin est lu à la chambre par M. le président. Le voici :

Nombre des votants. 505

Majorité absolue. 452

M. de Salvandy. 472
M. Bignon. 472
M. Dufaure. 453 (Mouvement.)
M. Debelleye. 450
M. Billault. 446
M. Lepelletier d'Aulnay. . . . 445
M. de Tracy. 404
M. de Sade. 98
M. Hébert. 24 (On rit.)

Au centre : Assez ! assez !

M. LE PRÉSIDENT : MM. Bignon, de Salvandy et Dufaure, ayant seuls obtenu la majorité absolue, sont proclamés vice-présidents.

Suivant un *on-dit* ministériel, si M. Dufaure a été nommé, c'est à l'aide du suffrage de quelques ministériels, par qui M. Fulchiron aurait fait payer le denier de reconnaissance que son protégé M. Sauzet aurait contracté envers M. Dufaure. Celui-ci, en effet, ajoutait-on, avait voté et fait voter ses amis pour M. Sauzet dans la question de la présidence.

La chambre décide qu'elle ne procédera que lundi au vote pour la nomination des secrétaires. Elle passe au scrutin pour la nomination du quatrième vice-président.

A quatre heures et dix minutes le dépouillement n'est pas encore commencé.

Voici les nominations qui ont été faites dans les bureaux, où, comme on le verra par le chiffre des scrutins, les députés n'étaient pas en très-grand nombre.

1^{er} bureau. — Président : M. le général Bonnemain, 17 voix contre M. Abattucci, 10. — Secrétaire : M. Henri Lacaze, 16 voix contre M. Ferdinand de Lasteyrie, 15.

2^e bureau. — Président : M. Fulchiron, 17 voix contre M. Ganneron, 15. — Secrétaire : M. de Sainte-Aulaire.

3^e bureau. — Président : M. César Bacot, 15 voix contre M. le général Jamin, 15. — Secrétaire : M. de Jouvencel, 22 voix contre M. de Montesquiou, 8.

4^e bureau. — Président : M. Tavernier, 19 voix contre M. Dufaure, 18. — Secrétaire : M. de Loynes, 20 voix contre M. de Syeys, 14.

5^e bureau. — Président : M. Sapey, 24 voix — Secrétaire : M. Jules de Lasteyrie, 18 voix contre M. d'Hauversart, 12.

6^e bureau. — Président : M. Bignon, 14 voix sur 22 votants. — Secrétaire : M. Liadières, 12 voix.

7^e bureau. — Président : M. de Salvandy, nommé contre M. de Rémuat. — Secrétaire : M. Lanjuinais.

8^e bureau. — Président : M. Sauzet, 24 voix, contre M. de Ladoucette, 11. — Secrétaire : M. le duc d'Uzès.

9^e bureau. — Président : M. le général Schneider, 25 voix contre M. Dupin, 6. — Secrétaire : M. Persil, 21 voix contre M. Delespaul, 8.

l'enfant.

— Et par où s'en est-il allé ?

— Par là, dit l'enfant en montrant la droite.

Le marquis alla de droite et de gauche, chercha partout et ne vit personne. Il revint sur le champ de bataille, la sueur sur le front et le regard abattu.

— Monsieur, dit-il en s'approchant du jeune homme, qui était toujours en garde, et en lui tendant la main, je vous demande pardon, je m'étais trompé. Vous êtes un courageux jeune homme.

Le gentilhomme, qui s'était vu si près d'un dénouement terrible, préféra celui-ci et y accéda volontiers.

Job soupirait et penchait fort à croire que son maître était un peu fou. Il le fit rentrer et mettre au lit. M. le marquis dormit quinze heures de suite. En se réveillant, il vit à son chevet Job qui le regardait avec affection et respect.

— Mon pauvre Job, s'écria-t-il en étendant le bras, que je m'ennuie ! que je m'ennuie !

Le soir même le marquis était dans son hôtel à Paris. Il resta cinq jours enfermé sans vouloir voir personne autre que Job. Sa figure était pâle et fatiguée, et ses yeux plus voilés que jamais. Il passa tout ce temps à réfléchir pour bien constater sa position morale.

— Parbleu ! dit-il, laissons agir le naturel. Il y en a qui se débarrassent d'une idée fixe par la distraction ; moi, je vais retomber dans mon erreur accoutumée. L'impression que tous les événements passés ont réveillée en moi va perdre insensiblement de sa puissance. Nous verrons ce qu'il en résultera.

Une fois ce plan arrêté, il le mit à exécution. Pendant ces cinq jours le fameux air : *Chacun a son rêve*, ne cessa de lui tourner dans le cerveau ; sa bouche se mit même à le fredonner malgré lui ; bref, il était possédé complètement par cet air, comme jadis on l'était par le démon. Ajoutez à cela tout ce qu'une fiévreuse imagination peut enfanter d'idées bizarres dans les circonstances où se trouvait le marquis et avec un caractère contemplatif comme le sien, et vous aurez une idée de sa situation après ces cinq jours de réclusion.

(La suite à un prochain numéro.)

Samedi 11 janvier 1845, à huit heures du soir, il sera donnée, au Grand-Théâtre, une soirée musicale par M. Jansenne.

On y entendra, pour la partie vocale, Mmes Damoreau Cinti et Annette Lebrun, de l'Académie royale de musique, Mmes Miro et Boulevard, M. Poitevin, Barrielle et Jansenne; pour la partie instrumentale, M. Cherblanc, etc.

D'ici à quelques jours, nous donnerons le programme de cette soirée musicale.

Chambre des Pairs.

Séance du 27 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

M. le président monte au fauteuil à une heure et demie.

A l'ouverture de la séance, les quatre plus anciens pairs de France sont appelés à former le bureau provisoire ; ce sont MM. de Montalembert, le prince de Wagram, le prince d'Eckmühl et le marquis de Grammont.

M. CAUCHY, secrétaire-archiviste, donne lecture de l'ordonnance d'ouverture de la session.

M. LE COMTE BEUGNOT présente un rapport sur l'admission de M. le comte Jaubert, récemment nommé pair de France. M. le rapporteur conclut à l'admission.

M. le comte Jaubert n'est pas présent.

Après le tirage au sort de la députation qui se rendra aux Tuileries le 4^e janvier, on procède à un scrutin pour la nomination des secrétaires définitifs.

MM. le marquis d'Audiffret, Boulet, Cavaignac et Colbert sont proclamés secrétaires et remplacent au bureau MM. les secrétaires provisoires. A quatre heures, la chambre se retire dans ses bureaux.

Bulletin de la Bourse de Paris du 28 décembre 1844.

Bourse calme. Avant l'ouverture, la rente était à 85 47 1/2 et 50; elle a ouvert au parquet à 85 45, et peu de temps après elle était cotée à 85 41; elle est ensuite remontée à 85 50, et elle a fermé au parquet à 85 45 et dans la coulisse à 85 47 1/2.

La reprise des actions de chemins de fer a continué, quoique avec beaucoup de calme, sur plusieurs d'entre elles.

Il y a eu une hausse de 20 f. sur les actions de la Caisse Lafitte.

Trois pour cent.	85 45	Caisse Lafitte.	1090 »
Quatre pour cent.	108 »	Obligations de Paris.	5090 »
Quatre et demi pour cent.	115 »	CHEMINS DE FER.	
Cinq pour cent.	120 60	Saint-Germain.	1027 50
Emprunt de 1844.	88 75	Versailles, rive droite.	495 »
Trois pour cent belge.	79 80	— rive gauche.	380 »
Quatre et demi pour cent b.	105 »	Paris à Orléans.	1143 75
Cinq pour cent belge.	106 1/4	Paris à Rouen.	1060 »
Cinq pour cent romain.	104 1/2	Rouen au Havre.	825 »
Cinq pour cent napolitain.	» »	Avignon à Marseille.	955 »
Cinq pour cent portugais.	61 1/2	Strasbourg à Bâle.	510 »
Trois pour cent espagnol.	39 »	Orléans à Bordeaux.	642 50
Deux et demi pour cent hol.	» »	Orléans à Vierzon.	757 50
Banque de France.	3195 »	Amiens à Boulogne.	895 »
Comptoir d'Escompte.	1040 »	Paris à Sceaux.	605 »
Banque belge.	620 »		

ERRATUM. — Une omission des mots de Vienne a rendu obscur le sens du premier article de notre dernier numéro. Au lieu de : « Notre correspondance nous apprend », il fallait : *Notre correspondance de Vienne nous apprend.*

AVIS. — Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition des travailleurs à se présenter dans nos bureaux de neuf heures du matin à six heures du soir.

Chronique.

On nous annonce la mort de M. Leuillon de Thorigny, député démissionnaire.

—Vendredi, sur les 6 heures du soir, les sieurs Pizzala et Micollier, de notre ville, en passant par la rue de la Charité, près des Tilleuls, ont trouvé exposé un enfant d'environ deux mois, couché dans un panier. Ils se sont empressés de le porter à l'hospice.

—Le tribunal civil de Lyon (1^{re} chambre) a, dans son audience du 28 courant, statué sur une question intéressante de dommages-intérêts et de responsabilité civile.

Dans la nuit du 31 août dernier, un groupe de 3,600 f. fut volé dans la diligence de Lyon à Bordeaux appartenant à MM. Gaillard et Pénicaud. L'intérieur de la voiture, dans le coffre duquel cette somme avait été déposée, ne contenait que deux voyageurs, un ecclésiastique et un individu enregistré sous le nom de Delagrangé. Ce dernier était descendu à l'Arbresle pendant qu'on changeait les chevaux, puis il avait disparu nant de la somme volée par lui. Il paraît que MM. Gaillard et Pénicaud désignèrent à la police, comme pouvant être l'auteur de ce délit, un sieur Lagrange, professeur de gymnastique et officier instructeur des pompiers à Clermont-Ferrand. Ils firent plus : deux de leurs employés, et notamment le nommé Tourniaire, chargé dans leurs bureaux d'enregistrer les voyageurs, partirent pour cette dernière ville ; ils se présentèrent chez le sieur Lagrange, et déclarèrent ensuite au parquet de Clermont et à celui de Lyon qu'ils le reconnaissaient formellement pour le voyageur qui, le jour du vol, était monté dans la diligence.

Sur ces indications, le sieur Lagrange fut arrêté. Déposé d'abord dans la maison d'arrêt de Clermont, il fut ensuite conduit à Lyon sous l'escorte de deux gendarmes, puis écorché dans la prison de Roanne. Là, les employés de la maison Gaillard déclarèrent qu'ils s'étaient trompés et qu'ils ne reconnaissaient pas M. Lagrange ; il fut dès lors immédiatement mis en liberté. C'est à raison de ces faits qu'il a cru devoir intenter contre MM. Gaillard et Pénicaud une action en dommages-intérêts. Il leur demandait, par l'organe de M^e Pine-Desgranges, son avocat, une somme de 12,000 f. et en outre l'insertion à leurs frais du jugement à intervenir dans deux journaux de Lyon et de Clermont. M^e Margerand, au nom de MM. Gaillard et Pénicaud, combattait cette demande, et soutenait qu'il n'y avait aucune faute à imputer aux employés, et que dans tous les cas ces clients ne pouvaient être déclarés responsables.

Le tribunal n'a pas adopté cette opinion. Contrairement aux conclusions de M. Mercier, avocat du roi, il a, dans un jugement longuement motivé, admis la demande de Lagrange et condamné MM. Gaillard et Pénicaud à lui payer à titre de dommages-intérêts la somme de 1,000 f. et aux dépens de l'instance. Il a, de plus, ordonné l'insertion du jugement aux frais des défendeurs dans un journal de Lyon et de Clermont au choix du demandeur.

— Mardi dernier, à trois heures du soir, MM. Gonut, Duchamp, Gagnère et Berthomieux, entrepreneurs des vidanges inodores, ont fait, en présence de M. le maire de la Guillotière, dans la maison n^o 2 du cours Trocadéro, l'épreuve de l'appareil dont ils feront usage pour les vidanges.

Cette épreuve a complètement réussi. Le système de MM. Gonut, Duchamp, Gagnère et Berthomieux offre d'incontestables avantages sous le triple rapport de la salubrité, de la commodité et de l'ordre. Non-seulement il supprime l'odeur insupportable qui s'exhale des fosses d'aisance au moment de l'extraction des matières fécales, mais il supprime encore le bruit causé par le roulement des tonneaux dans les cours et allées. Les matières fécales sont conduites de la fosse au tonneau sans être mises en contact avec l'air extérieur et sans qu'il soit besoin de descendre les tonneaux des voitures.

— On prétend que l'autorité supérieure s'occupe plus activement que jamais du projet de réunion des communes de Villeurbanne, Bron et Vaulx au département du Rhône. On assure même que lorsque cette réunion aura été prononcée, le territoire de ces

communes et celui de la Guillotière formeront la circonscription des deux justices de paix.

— Les réclamations nombreuses qui ont été faites à l'administration des postes à l'occasion des mesures récemment prises pour le service de la distribution des lettres à Sainte-Foy-lez-Lyon, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier, Collonges et Dardilly, ont déterminé M. le directeur-général à modifier un état de choses qui avait suscité de vives plaintes.

A dater du 1^{er} janvier, ces communes seront rétablies, comme par le passé, dans l'arrondissement postal du bureau de Lyon.

—Un journal de notre ville a fait erreur, dans son numéro du 28 décembre, en annonçant que M. Fleury faisait venir M^{me} Damoreau, et avait traité avec elle pour plusieurs représentations. C'est à M. Jansenne que nous devons l'arrivée de cette célèbre cantatrice, et on nous assure que M^{me} Damoreau n'a contracté jusqu'à présent aucun engagement avec M. Fleury pour se faire entendre au théâtre.

—M. C. P., de Belley (Ain), avait laissé en mourant à sa gouvernante une bibliothèque contenant des ouvrages importants sur des matières dogmatiques et philosophiques. Cette personne étant à l'article de la mort, il y a quelques jours, a reçu la visite d'un homme de la congrégation des maristes et d'un autre prêtre qui lui ont persuadé de leur céder la bibliothèque pour le prix de 250 f. (elle en valait 3,000, dit-on), et de consentir à ce que les œuvres de Voltaire et de Rousseau fussent brûlées dans la maison même, afin de purifier l'asile qui les avait contenues : ce qui a été exécuté.

Ces frères maristes sont une sorte de jésuites (sans doute *serviteurs de Marie*). Il y en a un certain nombre à Belley qui, profitant de la loi du 2 janvier 1817, qui n'a pas encore été abrogée, et de l'ordonnance du 2 avril de la même année, ont reçu naguère à titre de don, de quelques personnes riches et crédules, une valeur d'environ 400,000 f. Ils élèvent aujourd'hui, avec cet argent, un bâtiment considérable dont on ignore la destination.

Nouvelles diverses.

La crise municipale produite à Toulouse par les intrigues de la coterie préfectorale et le coup d'état de M. Napoléon Duchâtel se développe de plus en plus. MM. Guillot et Roquelains, adjoints, ayant appris la suspension de leur collègue, M. Gatien Arnould, ont immédiatement donné leur démission. C'est un grave conflit qui commence.

— La cour d'assises de la Dordogne, saisie du jugement des individus prévenus des assassinats commis, d'une part sur le sieur Brochard, de l'autre sur le sieur Reynaud, à Périgueux, a terminé les débats de cette affaire. Delcoudere a été déclaré coupable des deux meurtres. Marie Grolhier, servante de Brochard, a été déclarée complice de Delcoudere dans la perpétration du premier crime ; Thibaut a été déclaré coupable de tentative de vol chez Brochard en 1843. Delcoudere et Marie Grolhier ont été condamnés à la peine de mort, et Thibaut à dix ans de travaux forcés.

COMMERCE EN CHINE.

Nous publions les documents suivants, adressés au ministère du commerce par l'ambassade de Chine; ils seront utiles au commerce, à qui ils pourront fournir des renseignements nécessaires sur les objets qu'il peut y avoir avantage à exporter.

Par sa proximité du port de Canton, l'entrepôt de Hong-Kong paraît appelé à devenir le principal intermédiaire du commerce britannique avec le céleste empire. L'accroissement merveilleux qu'il a pris depuis l'occupation rappelle celui qui avait signalé les débuts de Sydney et des établissements de la Nouvelle-Hollande. Un obstacle, toutefois, peut s'opposer à ses progrès ultérieurs : c'est l'insalubrité du climat pendant les mois de mai, juin, juillet et août; aussi serait-il question de transporter au sud de l'île, qu'on dit être plus salubre, le siège des affaires et le centre du gouvernement.

Le voisinage de Hong-Kong menace d'être fort préjudiciable à la colonie portugaise de Macao, surtout si le gouvernement de Lisbonne s'obstine à maintenir, dans sa possession de l'Indo-Chine, les surtaxes et droits différentiels dont le commerce est affranchi à Hong-Kong; tout le commerce anglais, le seul qui donnât quelque vie à la ville portugaise, vient d'émigrer en masse, et les Parsis commencent à le suivre. Le contraire serait arrivé si Macao avait été déclaré port-franc. On aurait vu s'établir alors une concurrence, une rivalité favorable aux affaires, surtout au commerce de l'opium, dont les apports auraient continué de s'effectuer à Macao.

La consommation principale de la Chine, en articles fabriqués, est celle des étoffes; il s'en fait un grand débit, mais il ne faut pas perdre de vue que les Chinois aiment excessivement le bon marché. La main-d'œuvre en Chine étant peu coûteuse, ce qui s'y fabrique pour les usages de la vie est généralement à bas prix. Nos efforts doivent tendre à y porter non précisément des articles d'industrie qui ne font ni des valeurs considérables d'échange ni des cargaisons, mais bien les draps, les serges, les étoffes de fil, celles de coton, les toiles peintes, pourvu, toutefois (ce qui est assez difficile), que ces articles ne soient pas au-dessus des prix anglais, russes ou américains.

L'importation de l'année dernière s'est élevée, pour les cotonnades, à 9 millions de piastres (48,600,000 f.); pour les long-cloth écru américains, à 1 million de piastres, et, pour les cotons filés, à 40 mille piculs (2,420,000 kilog.). Il existait, en avril dernier, d'immenses quantités d'étoffes anglaises et américaines dans les magasins de l'intérieur de Canton, et l'on trouvait, dans les quartiers les plus reculés, des monceaux de long-ells, de draps, des balles de calicots et d'étoffes de coton de tout genre.

Les renseignements qui vont suivre portent sur les principaux articles d'échange.

MARCHANDISES D'IMPORTATION.

Etoffes de coton. — Long-cloth, white-shirting ou calicots.

Il nous serait, ainsi qu'on l'a déjà dit dans les précédents avis, difficile d'entrer, pour ces articles, en concurrence avec les manufactures anglaises, qui depuis longtemps sont en possession d'approvisionner les marchés de la Chine. Elles viennent cependant de rencontrer de redoutables rivales dans celles de l'Amérique, qui déjà ont obtenu l'avantage pour les calicots écru. De janvier à mai 1844, il y a eu augmentation de 7 à 800 mille pièces sur l'importation de l'époque correspondante de 1843, et la consommation n'en a pas moins absorbé cette énorme différence. On croit généralement que l'importation des long-cloth s'élèvera, en 1844, à 2 millions 2 ou 300,000 pièces.

Les calicots blancs doivent mesurer 40 yards, sur 36 pouces anglais. La pièce se paie aujourd'hui 3 piastres 30 à 3 piastres 50, les droits étant à la charge de l'acheteur.

Les échantillons joints à cette dépêche sont ceux des diverses classes d'étoffes dont il va être fait mention.

Le n^o 1 est celui des calicots blancs.

Echantillon n^o 2 et 3. — Gray-shirtings, Gray-long-cloth, calicots.

cots écus. — Ce genre d'étoffes doit mesurer en pièces 40 yards sur 40 pouces anglais, et doit être de même qualité que le calicot blanc; les Chinois tiennent beaucoup à cette dernière condition. Les prix actuels à Canton sont de 2 piastres 80 à 2 piastres 90 la pièce; les seules importations américaines, du 1^{er} janvier 1843 au 31 décembre de la même année, ont été calculées ainsi :

Long-cloth } blanc. 72,075 pièces.
gray. 613,164
Tissés divers. 182,988
Echantillon n° 4. Jeans.
Idem n° 5. Drilling.
Idem n° 6. Domestics.

La consommation de ces tissus a pris un accroissement des plus considérables; les Anglais ont reconnu qu'ils ne pouvaient plus, pour ces articles, lutter avec les fabricants des Etats-Unis, et l'importation en paraît désormais acquise aux factoreries américaines. Les jeans se paient 3 piastres 60 sh.; les drillings, 2 piastres 60 sh.; les domestics, 3 piastres la pièce par fortes parties. A ce prix, les fabricants ne font pas de bénéfices à l'entrée; mais ils gagnent environ 20 0/0 sur le change, ou peuvent courir les chances de retours avantageux en marchandises. S'ils sont armateurs des navires qui portent ces articles, ils ajoutent au bénéfice des retours celui d'un assez bon fret, et ces affaires deviennent importantes lorsqu'elles sont fréquemment répétées; les tissus désignés plus haut arrivent toujours en écu.

Batiste et mousselines. — Les essais d'expéditions tentés par les Anglais n'ont pas réussi, la consommation de ces articles étant presque nulle.

Indiennes et toiles peintes. — Nous obtiendrions peut-être quelque débouché pour ces articles, s'il nous était possible de réduire nos prix; car les Chinois sont portés à préférer nos produits à ceux de Suisse et d'Angleterre. Jusqu'à présent, cependant, les Suisses ont été en possession du marché: leurs andrinoples rouges de 28 yards sur 29 pouces se placent à 450 piastres, prix trop réduit peut-être pour nos fabriques de Mulhouse.

Les indiennes valent en moyenne 3 piastres à 3 fr. 50 c. la pièce de 24 à 30 yards; les dessins doivent être choisis suivant le goût du pays. La consommation peut être évaluée à 170,000 pièces, y compris celles qui sont passées en contrebande. On croit que la nouvelle réduction du droit donnera plus de régularité à l'entrée des marchandises.

Les fabriques de Glasgow sont en possession de fournir les mou-

choirs imprimés, dont la consommation va en augmentant. Ils sont payés 2 piastres la douzaine, mesurant de 28 à 36 pouces; on croit qu'il s'en consomme 50,000 douzaines, quantité qui, par suite de l'ouverture des cinq ports, s'accroîtra vraisemblablement.

Colons filés. — L'importation de ces articles a été jusqu'ici entièrement anglaise.

La grande demande des cotons filés porte tantôt sur les hauts numéros, tantôt sur les numéros inférieurs; mais la vente de ces derniers est, en général, plus considérable. Les envois doivent se composer ainsi: 2/3 des n° 16 à 24, 1/3 des n° 26 à 40, en paquets de 10 livres (1), et en balles de 40 paquets.

Le marché de Canton a été en dernier lieu tellement inondé de cotons filés, qu'aujourd'hui, malgré l'accroissement de la consommation, les ventes sont difficiles aux bas prix de 22 piastres à 23 1/2 par picul, les droits étant à la charge des acheteurs.

L'importation, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1843, avait été de 6 millions 400,000 livres anglaises (3 millions de kilog.), quantité qui n'ayant pas été jugée suffisante, a provoqué les envois considérables de 1844.

(La suite à un prochain numéro)

(4) La livre anglaise = 0 kil. 455.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Les personnes qui ont des étrennes à donner sont averties qu'elles trouveront à la librairie de M. MOTHON, grande rue Mercière, 55, près le passage de l'Argue, un très-joli assortiment d'ouvrages pour étrennes, ainsi que des cartonnages du meilleur goût. On y trouvera également les nouvelles Heures à l'usage du diocèse de Lyon, contenant les changements faits par S. E. Mgr. de Bonald, en riches reliures de velours, peau de chagrin, etc.

Les journaux de Paris ont cité les différentes Compagnies d'Assurances contre l'incendie qui se trouvent intéressées dans le sinistre de la papeterie de la Villette (Seine). Il est fait mention de la Compagnie Lyonnaise pour un tiers.

Il n'est pas inutile de dire que, par suite de réassurances, notre Compagnie locale ne se trouve réellement engagée que pour un sixième, ce qui est dû à la prudence de son conseil d'administration.

AVIS AU PUBLIC.

Le public est prévenu qu'à dater du 1^{er} janvier 1845, il sera établi des mesureurs publics des bois, combustibles et charbons sur

les ports, quais, rues et places de la ville de Lyon, dont le bureau pour les renseignements sera quai Humbert, n° 5. Ces mesureurs seront porteurs d'une médaille en argent, sur laquelle seront gravés leur numéro, leurs noms et prénoms, et les mots *Mesureur juré de la ville de Lyon, 1845*. MM. les nouveaux fermiers du mesurage invitent MM. les administrateurs de la ville de Lyon, MM. les administrateurs des hospices civil et militaire, ainsi que ceux des communautés et édifices publics, et tout le public en général, de les honorer de leur confiance sur la responsabilité des mesureurs, dont chacun est libre de faire reconnaître ses provisions chez lui en acquittant le droit de mesurage par moitié.

TABLETTES LAROCHE. — Ce pectoral guérit en peu de jours les rhumes, toux nerveuses, catarrhes, maux de gorge, et les irritations. — Il se vend moins cher que tous les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c. dans les pharmacies Laroque, rue Saint-Polycarpe; Lardet, place de la Préfecture; André, place des Célestins; Crolas, à Saint-Just; Durantet, à la Croix-Rousse; Simon, à Vaise.

MM. PARISSET, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Médecine et membre du Conseil supérieur de santé du royaume, en rendant compte des bons résultats qu'il a obtenus de l'emploi de la PATE pectorale balsamique de **REGNAULD AINÉ**, pharmacien à Paris, rue Caumartin, 45, terminait ainsi sa déclaration: « C'est sans doute au choix des substances qui la composent, et surtout au mode particulier que M. FRÈRE emploie pour la confectionner, que doit être attribuée sa supériorité manifeste sur les autres pectoraux connus jusqu'à ce jour. » Dépôts, à Lyon, chez MM. André, Boitel, Deschamps et Vernet, pharmaciens.

Téterelles, biberons et mamelons, cornets acoustiques en tous genres, urinaux en gomme élastique, en cuir verni et en tissu flexible et imperméable. Chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîte de 65 c. et de 1 fr. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Lardet, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Châlon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36; à Mâcon, MOSSÉ, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

PALAIS ENCHANTE.

Mercredi, 1^{er} janvier 1845, première grande soirée mystérieuse, par MM. Klischnig et Macallister. S'adresser, pour la location des stalles, au théâtre même.

LYON, CHEZ GUYOT PÈRE ET FILS, Imprimeurs-libraires, grande rue Mercière, 39.

BIBLIOTHÈQUE DES PAROISSES,
DES ÉCOLES ET DES FAMILLES CHRÉTIENNES,
OU
COLLECTION DE **MENTORS CHRÉTIENS**
Pour la jeunesse et tous les âges de la vie;
Par l'Abbé **MARIUS AUBERT**, chanoine-prédicateur.

Prix de chaque volume in-18 de 180 pages.
Broché, couverture imprimée. » f. 60 c.
Riche cartonnage, papier rehaussé or. » 90
Prix de chaque volume in-12 de 560 pages,
renfermant chacun deux ouvrages.
Riche cartonnage, papier rehaussé or. 1 f. 80 c.
Relié basane de Paris, gaufré. 2 20
Cette précieuse collection, dont 13 volumes sont en vente, formera à elle seule une petite bibliothèque de 40 à 50 volumes à la fois instructive et amusante.

JOLIES ÉTRENNES.

Nouvelles Heures à l'usage du Diocèse de Lyon dans tous les genres de reliure. — Grand assortiment de livres de piété, d'éducation, de morale, de bonne littérature, etc. (2679)

Etude de M^e Pichot jeune, huissier, cours de Brosses, n° 5, à la Guillotière.

TROISIÈME PUBLICATION.

Le mardi trente-un décembre 1844, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, à la Guillotière, au lieu où se trouve l'objet, rue Madame, 86, d'une baraque et de ses dépendances, construite sur le terrain d'autrui en briques, pierres, bois et tuiles. Au comptant. (4358)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE, AUX BROTTREUX, COURS BOURBON, 2

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située sur la commune de la Guillotière,

Chemin du Sacré-Cœur,
COMPOSÉE :

1^o D'une jolie maison de campagne ayant quatre façades, caves voûtées, rez-de-chaussée et deux étages au-dessus;

2^o D'un jardin d'agrément et de produit, de la contenance de 32 ares 33 centiares, dans lequel se trouve un puits garni d'une pompe.

Cette propriété est entièrement close de murs et prend son entrée par une barrière en fer donnant sur le chemin du Sacré-Cœur.

La vente aura lieu le six janvier 1845, à midi, sur la mise à prix de 7,000 f., en l'étude et par le ministère de M^e Régipas, notaire, auquel on peut s'adresser pour connaître les conditions de la vente, et, pour traiter, à M. Simon, huissier à Lyon, rue de la Gerbe, n° 14.

Pour tous autres renseignements, s'adresser sur les lieux au jardinier. (9880)

ÉTUDE DE M^e DEPLAÇE, NOTAIRE A LYON, PLACE D'ALBON, 2.

A VENDRE.

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS RURALES aux environs de Lyon.

S'adresser audit M^e Deplacé, chargé du placement de nombreux capitaux par hypothèque. (9967)



Beau choix de cachets à sujets, armoiries, devises, chiffres, cartes de visite, claquettes, petits nécessaires, boîtes à cire et à papier pour les élégants articles de la maison MARION de Paris. DURAND, graveur, galerie de l'Argue, 41 et 42. (2675)

LES SECRÈTES.
Traitement Végétal.
Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codex). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8405)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Mouret fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers. (8616)

PAR BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)

Nouvelle et seule méthode autorisée et dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.

MÉTHODE SPECIALE inventée par M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, 34, au 1^{er}, à Lyon. (8865)

SERINGUE
FONCTIONNANT SEULE,
DITE

AUTOCLYSE ATMOSPHÉRIQUE,
sans ressorts ni mécanismes.

JET RÉGULIER, FORME ÉLÉGANTE.

Cet objet, qui a obtenu les suffrages des médecins les plus distingués de la capitale, est garanti et ne se vend que 10 et 11 fr.
Seul dépôt à Lyon, chez Rivollet, lampiste, place du Pâtre, 4, près la place Saint-Pierre.

Nota. — Réparation avec garantie de toutes espèces de lampes mécaniques. (1492)

CHOCOLAT FIN
D'ITALIE,

Rue Saint-Dominique, 5, à l'entresol.

Cette maison ne tient que les qualités supérieures.

Prix: 2 f., 2 f. 50 c., 3 f. et 4 f. le 1/2 kilog.

LE CHOCOLAT FIN D'ITALIE, très-léger et d'un arôme délicieux, est un aliment tonique doux, qui fortifie sans échauffer. Il dissipe les faiblesses d'estomac, donne de la fraîcheur et de l'embonpoint. (8745)

ESSENCE COLOMBIENNE,

GUÉRISANT DE SUITE ET POUR TOUJOURS

LES MAUX DE DENTS.

Le prix du flacon est fixé à 1 f. 50 c.

Pharmacie MACOIS, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (9095)

A VENDRE.

UN DES CAFÉS les mieux achalandés, situé dans un des plus beaux quartiers de la ville du Puy (Haute-Loire). On donnera toute facilité pour le paiement. S'adresser à M. Rom, notaire au Puy. (2652)

NOUVEAU MAGASIN
D'OBJETS

D'ÉTRENNES,

QUAI SAINT-ANTOINE, 20.

Articles plaqués argent, de 1^{re} qualité, tels que réchauds, porte-huiliers, porte-carafes, soupicières, sucriers, salières, bols, flambeaux, et tout ce qui concerne le service de table et de limonadier, couverts argentés, maillechort, volfram et argentin, d'une solidité et d'un blanc à s'y méprendre avec l'argent, de 1 f. 25 c., 2 f. 25 c., 5 et 7 fr.; cuillères à café assorties; belle collection de bijoux en or et en imitation du plus nouveau goût, à très-bas prix. (7785)



Pâte pectorale de Lichen.

Il est rare que les toux les plus opiniâtres ne cessent par l'emploi de ce bonbon. Les poitrines faibles en éprouvent les plus heureux effets. (8405)

A LYON, CHEZ VERNET, PHARMACIEN.

Découverte ingénieuse

D'un Jeu de lecture, au moyen duquel un enfant de quatre ou cinq ans peut apprendre à lire en s'amusant et avec une promptitude étonnante. — Charmant cadeau du jour de l'an. — En vente chez les principaux libraires de Paris et de Lyon, et chez l'auteur, M. Taxil, maître de pension, quai Saint-Antoine, n° 27, au 3^{me}, à Lyon. (1517)

AVIS.

M. FABRE, danseur au Grand-Théâtre, donne des leçons de **POLKA** et de tout ce qui concerne la **DANSE**; il enseigne la **VALSE** en très-peu de leçons.

S'adresser au Grand-Théâtre, de dix heures du matin à midi, ou chez M. Borday, au café du Cirque, rue du Mail, à la Croix-Rousse.

Il donne des leçons dans les pensionnats. (1516)

BAINS DU RHONE.

Le nouveau fermier a l'honneur de prévenir le public que la réouverture de cet établissement, fermé pour cause de réparation, aura lieu le 1^{er} janvier 1845. La restauration complète des salons, cabinets et baignoires offrira à MM. les baigneurs toute la propreté et le confortable qu'ils peuvent désirer.

PRIX DES BAINS.

Pour les dames: 1 f. 25 c. par bain;
— 1 f. » par abonnement
de 6 cachets.

Pour les hommes: 1 f. 50 c. par bain;
— 1 f. 25 c. par abonnement
de 6 cachets. (2683)

Un pédicure est attaché à l'établissement.

AVIS.

Le sieur BOUCHARD, autorisé par la commission de la ville de Lyon pour la confection et l'entretien des boyaux et paniers contre l'incendie, a l'honneur d'informer MM. les maires qu'il est seul chargé de ce genre de travail. Il fournit tous les agrès à des prix très-modérés. S'adresser rue Poterie, 1, à l'angle de la rue de l'Ours, quartier Saint-Paul.

Nota. — Ne pas confondre avec le garde du dépôt général, qui n'a nullement cette spécialité. (2649)

FUMIGATIONS
PECTORALES

de J. ESPEC, pharmac. à Bordeaux.

Membre du Conseil central de Salubrité de la Gironde.

ASTHME, catarrhes, rhumes, affections nerveuses de la poitrine, de la tête, du cœur, migraines, douleurs dentaires, etc. — Prix: 2 f. la boîte. Pharmacie VERNET, à Lyon. (8406)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broyement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8274)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 5.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,
Rue Poulailherie, 19.